

Institut des Sœurs de Notre-Dame asbl  
Rue de la Démocratie 10  
1070 Anderlecht  
Tel : 02/521.26.65  
Fax : 02/522.35.27  
Mails : [primaire.direction@isnd.be](mailto:primaire.direction@isnd.be)  
[mlorent@isnd.be](mailto:mlorent@isnd.be)  
Site web : <http://primaire.isnd.be>



# Bulletin d'informations

destiné aux parents des élèves de l'ISND primaire  
pour l'année scolaire 2018-2019



## Table des matières

1. Mot de la direction .....	2
2. Vos coordonnées et autres informations utiles à l'école .....	2
3. Pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> _4 <sup>ème</sup> _5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> ayant Sport/Gym en 1 <sup>ère</sup> heure de la matinée .....	3
4. Jeux de ballons à la récréation .....	3
5. Le cours de natation .....	3
6. Les services rendus aux parents .....	3
7. Inscription aux services pour l'année 2018-2019 .....	4
8. Le service de garderie occasionnelle.....	5
9. Calendrier pour l'année 2018-2019 .....	6
10. Retour à la maison.....	7
11. Justificatif d'absence .....	8
12. Les frais de photocopies .....	9
13. Formulaire d'inscription prioritaire d'un(e) nouvel(le) élève pour l'année scolaire 2019/2020 à l'école maternelle .....	10

Ce bulletin d'informations et tous les documents à remettre ou compléter sont aussi  
disponibles sur le site web de l'école : <http://primaire.isnd.be>

## **1. Mot de la direction**

Chers élèves, chers parents,

Je vous souhaite une belle année scolaire 2018-2019. Bon retour aux anciens et bienvenue aux nouveaux !

Je suis, moi aussi, nouvelle au sein de cette grande école. J'ai le souhait de succéder le mieux possible à Madame Van den Brecht. Mon objectif est d'amener chacun des acteurs de l'ISND primaire à donner le meilleur de lui-même, dans le respect des autres, afin d'évoluer dans un environnement positif et favorable à l'apprentissage.

Avec la collaboration de tous, j'aimerais amener les enfants à devenir des citoyens responsables, bien dans leur peau et les sensibiliser à la différence.

Le nouveau site web de l'ISND primaire (<http://primaire.isnd.be>) va rassembler un grand nombre d'informations utiles. Il sera mis à jour régulièrement afin de vous tenir au courant des événements liés à l'école.

N'hésitez pas à communiquer avec l'école via le journal de classe, par mail, par téléphone ou lors de l'accueil et la sortie de l'école.

Bonne rentrée,

*Marie Lorent, Directrice*

## **2. Vos coordonnées et autres informations utiles à l'école**

Vous devriez recevoir une fiche avec vos coordonnées jointe à ce bulletin d'informations (ou dans le courant du mois de septembre). Pourriez-vous corriger et/ou compléter en rouge cette fiche afin que nous puissions actualiser nos données et la remettre au titulaire via le journal de classe ? En effet, il est très important pour nous que nous puissions vous joindre facilement en cas de besoin.

### **3. Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> ayant Sport/Gym en 1<sup>ère</sup> heure de la matinée**

Pour ces élèves uniquement, à leur arrivée, les enfants portent un training bleu marine uni et ils apportent dans un sac leur uniforme pour le reste de la journée.

### **4. Jeux de ballons à la récréation**

Seules les balles en mousse sont autorisées dans la cour de récréation pour des raisons de sécurité. Elles ne seront pas utilisées les jours de pluie.

### **5. Le cours de natation**

Il est obligatoire. Il vous sera demandé 20€ par trimestre via votre facture trimestrielle (2€ la séance : moniteur + bus).

Un ajustement/remboursement sera effectué si votre enfant est absent ou couvert par un certificat médical.

### **6. Les services rendus aux parents**

Un **accueil payant** est organisé pour les enfants qui restent à l'école en dehors du temps scolaire. Le paiement de ces services s'effectue par trimestre (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juin) dès réception de la facture.

Garderie du matin : 07h00 à 08h00

Garderie du midi : 12h05 à 13h30

Garderie du soir : 16h00 à 18h00

L'étude : voir le document de l'ASBL « Les amis de l'ISND »

Garderie le mercredi après-midi : 12h45 à 18h00

Garderie lors des journées pédagogiques : organisée si au moins 15 enfants y sont inscrits (7,5€ pour le premier enfant, 5€ pour les enfants suivants)

Concernant le **repas tartines**, il est apporté de la maison. Les enfants sont encadrés par du personnel veillant au bon déroulement du temps de midi.

## 7. Inscription aux services pour l'année 2018-2019

Une facture vous parviendra tous les trimestres sous forme de forfait pour tous les services. **Les frais de garderie ne peuvent pas être remboursés si l'enfant est absent.**

Tout changement de services d'un trimestre à l'autre devra être signalé au secrétariat (Madame Nora) de préférence par mail : nzefzaf@isnd.be ou par téléphone au 02/528 08 61.

Nous vous demandons de ne pas déduire vous-mêmes des montants facturés. En cas d'erreur, merci de contacter le secrétariat.

En cas de non-paiement, l'enfant ne bénéficiera plus des services proposés.

Vous avez la possibilité de laisser votre enfant à la garderie occasionnellement. Le montant sera alors versé directement et ne fera pas l'objet d'une facture.

Rappel : L'étude est gérée par l'ASBL « les Amis de l'ISND » et fait l'objet d'une communication et d'une inscription séparées.

---

À remettre au titulaire de classe pour le vendredi 7 septembre 2018 au plus tard

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_,

parent de \_\_\_\_\_ de la classe de \_\_\_\_\_

inscris mon enfant aux services suivants :

Services	Coût trimestriel	Totaux
Garderie du matin	60€	.....€
Garderie du midi	30€	.....€
Garderie du soir	80€	.....€
Garderie du mercredi de 12h45 à 14h00	25€	.....€
Garderie du mercredi de 12h45 à 18h00	90€	.....€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>.....€</b>

Date

Nom

Signature

## 8. Le service de garderie occasionnelle

Si votre enfant doit rester à l'école occasionnellement hors du temps scolaire :

- Ne l'inscrivez pas sur la fiche « inscription aux services » ;
- Prévenez soit l'enseignante soit la surveillante soit le secrétariat de préférence par écrit (ou par téléphone) ;
- Payez le montant à la surveillante le jour-même en échange d'un reçu, suivant le tableau ci-dessous :

<b>Garderies</b>	<b>Heures</b>	<b>Montants</b>
Le matin	de 07h00 à 08h00	2€/jour
Le soir	de 16h00 à 17h00	2€/jour
Le soir	de 17h00 à 18h00	3€/jour
Le mercredi	De 12h45 à 14h00	2€/jour
Le mercredi	De 12h45 à 18h00	8€/jour

Si vous n'avez pas pu nous prévenir de votre arrivée tardive et que votre enfant est toujours à l'école à 16h, il sera pris en charge par les responsables de la surveillance jusqu'à 18h et ne se retrouvera en aucun cas tout seul.

En cas de reprise exceptionnelle de votre enfant après 18h00 une somme de 15€ par 15 min sera exigée comme participation aux frais de surveillance.

Après 19h00, le cas échéant, votre enfant pourra être déposé au poste de police de la rue Démosthène n°36 si aucun contact n'a pu être établi.

## 9. Calendrier pour l'année 2018-2019

Rentrée scolaire	Lundi 3 septembre 2018
Réunion des parents (1-2-3 P)	11 septembre à 19h
Réunion des parents (4-5-6 P)	20 septembre à 19h
Marché annuel (attention à arriver à l'heure !)	18 septembre 2018
Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Jeudi 27 septembre 2018
Photos individuelles	Mardi 16 octobre 2018
Photos de famille (primaire et maternel)	Mercredi 17 octobre 2018
Journée pédagogique	Lundi 22 octobre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Journée pédagogique	Jeudi 22 novembre 2018
Journée pédagogique	Vendredi 30 novembre 2018
Veillée de Noël	Jeudi 20 décembre 2018
Vacances de Noël (d'hiver)	Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Réunions de parents individuelles et remise des bulletins	Dates à préciser en fonction des classes
Congé de Carnaval (de détente)	Du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Classes de neige 6P	Du 17 au 25 mars (à confirmer)
Vacances de Pâques (de printemps)	Du lundi 8 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2019
Fancy-fair	Samedi 11 mai 2019
Massembre 3P	Du mercredi 22 mai au vendredi 24 mai 2019
Congé de l'Ascension	Jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	Lundi 10 juin 2019
Réunions de parents individuelles et remise des bulletins	Mercredi 26 juin 2019
Les vacances d'été débutent le	Lundi 1 <sup>er</sup> juillet 2019

## 10. Retour à la maison

A priori, les parents peuvent autoriser leur enfant à rentrer seul à la maison, sauf avis contraire de la Direction et/ou des enseignants.

L'école propose un accompagnement des élèves qui se rendent à la station de métro Saint-Guidon. Un rang est organisé sous la surveillance d'un adulte pour la traversée de la rue de la Démocratie à la rue de Veeweyde et la rue de la Procession jusqu'à la station St Guidon. La surveillance des enfants est assurée jusqu'à l'entrée du métro.

Afin d'organiser ce service au mieux, pourriez-vous compléter le talon ci-dessous et le remettre au titulaire de votre enfant pour le 7 septembre 2018 au plus tard ?

-----  
Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ parent de \_\_\_\_\_

de la classe de \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à :

- Rentrer seul(e) à la maison durant le temps de midi\*
- Rentrer seul(e) à la maison à la fin de la journée\*
- Prendre le rang vers le métro à la fin de la journée\*

\*cochez ce qui convient et biffer les mentions inutiles

Date

Nom

Signature

## 11. Justificatif d'absence

n°... .. (à compléter par le titulaire de classe)

Veillez compléter ce document à chaque absence de votre enfant.

Je, soussigné(e)  
NOM : .....  
Prénom : .....  
personne responsable de l'élève  
NOM : .....  
Prénom : .....  
inscrit(e) dans la classe de ..... année  
chez M.....  
vous prie d'excuser mon fils/ma fille  
pour l'absence du ...../..... au  
...../.....

### MOTIF

(cocher ou compléter)

maladie de l'enfant  
AVEC certificat médical joint. (à partir  
du troisième jour d'absence)

décès dans la famille (attestation  
officielle obligatoire).

convocation par une autorité publique  
(attestation de l'autorité jointe).

autre motif à compléter  
(le plus précisément possible).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Joignez ici le certificat médical  
ou l'attestation justifiant de  
l'absence de l'élève :

Date	Signature	Cadre réservé à la direction



## 12. Les frais de photocopies

Les frais de photocopies ainsi que les caisses de classe ne sont pas obligatoires. Mais les subsides attribués par la Fédération Wallonie-Bruxelles étant insuffisants pour le fonctionnement financier de l'école, toute contribution est bienvenue sous forme de participation volontaire.



Votre contribution permettra d'accroître le bien-être de vos enfants, l'achat de matériel pédagogique, de jeux, du matériel pour les garderies, etc.

Merci de compléter ce document et le remettre au titulaire de votre enfant avant le 7 septembre 2018

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre collaboration,

Marie LORENT, Directrice

- 
- ◇ Je suis d'accord de participer aux frais de photocopies s'élevant à 10€ par trimestre (ceux-ci seront facturés sur le virement trimestriel des services)
  - ◇ Je ne suis pas d'accord de participer aux frais de photocopies

Nom du responsable légal : .....

Parent de : .....

Classe : .....

Date

Nom

Signature



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION PRIORITAIRE D'UN NOUVEL ELEVE POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE 2019-2020 EN CLASSE MATERNELLE**

Nom et prénom de l'élève : .....

(frère – sœur de .....

à inscrire en (classe)..... Nationalité :.....

Né(e) à .....le.....N° registre national .....

Adresse : .....

Commune : .....

**13. Formulaire d'inscription prioritaire d'un(e) nouvel(le) élève pour l'année scolaire  
2019/2020 à l'école maternelle**

Nom et Prénom du père : .....

Profession : .....

Lieu et date de naissance : .....

Nationalité : .....

GSM Papa : .....

Etat civil : .....

Nom et Prénom de la mère : .....

Profession : .....

Lieu et date de naissance : .....

Nationalité : .....

GSM Maman : .....

Etat civil : .....

Responsable légal : .....

**REMARQUES**

Le présent formulaire doit être remis à la direction de **l'école maternelle** le **30/09/2018** au plus tard. Il doit être accompagné d'une composition de ménage, une copie de la carte d'identité de l'enfant et la preuve de paiement par virement de 25€ sur le compte de l'école **BE63 7320 0550 5308**. (Communication : inscrit 2018 et NOM de l'enfant)

Attention les enfants nés en octobre, novembre et décembre 2017 ne rentreront qu'en septembre 2020 !

**La Direction**

**ATTENTION : Passé ce délai, les parents qui n'auront pas rentré les documents perdront leur priorité !**